

FEDERATION DU CONCOURS SAINT HUBERT



BUT : L'exercice de la chasse par l'utilisation du chien de race et le développement de l'esprit Sportif du Chasseur dans le Respect de la nature.

Création de la F.C.S.H

Déclarée au mois août 1994 à la Préfecture de Police de Paris, la Fédération du Concours Saint-Hubert est publiée au journal officiel le 14 septembre de la même année (J.O.126^{ème} année N°37). Son fonctionnement est régi comme une Association loi du 1 juillet 1901.

Créé par la Fédération Nationale des Chasseurs (Monsieur Pierre Daillant) et la Société Centrale Canine (Monsieur Claude Michel), son fondateur et premier Président, Monsieur Jacques Goubie est aujourd'hui Président d'honneur, différents Présidents se sont succédé à ce poste ; M. Claude Couderchet, M. Lucien Guillet, M. Raymond Courtin, Monsieur Gérard Arthus depuis le 24 septembre 2008.

Conseil d'administration

Il est composé de 11 Membres issus des différentes Fédérations départementales des Chasseurs, de la Société Centrale Canine, et du Saint Hubert Club de France.

Représentation

Un responsable régional gère avec les délégués et responsables départementaux les différents Concours sur l'ensemble du territoire national. Il y a sept responsables régionaux, un par regroupement des régions cynégétiques. Le délégué départemental ou responsable organise chaque année un Concours ouvert à tous les Chasseurs avec l'aide de sa Fédération départementale de Chasse et de sa Société canine régionale. L'organisation des concours Saint-Hubert pour chasseurs avec chiens d'arrêt ou spaniels est assuré par les Fédérations départementales ou interdépartementale des Chasseurs avec les Sociétés canine départementale ou régionale sous la tutelle de la FCSH, dans chaque département est organisé un concours, et les meilleurs chasseurs sont qualifiés pour une finale régionale puis pour la finale du Championnat de France.

Le Concours Saint-Hubert est une épreuve pratique où chaque chasseur effectue un parcours de 20 minutes pendant lequel le jury apprécie l'éducation cynégétique, la présence, la sportivité, la façon d'explorer le terrain, la conduite du chien, le comportement, le dressage de ce dernier dans la recherche du gibier avec une quête énergique et un contact avec son maître. Le prélèvement maximal est de deux pièces de gibier pendant le parcours, avec l'utilisation de quatre cartouches.

Au niveau départemental, les Chasseurs utilisant des chiens d'arrêt ou des spaniels sont répartis dans différentes catégories ;

Chasseurs avec chiens d'arrêt, Chasseurs avec chiens spaniels, Chasseresses avec chiens d'arrêt ou spaniels, Juniors (moins de 20 ans) avec chiens d'arrêt ou spaniels, Trialisants avec chiens d'arrêt ou spaniels, Champions avec chiens d'arrêt ou spaniels. Suivant le règlement mis en place par la F.C.S.H., il faut que les meilleurs obtiennent au moins 50 points sur 100 pour pouvoir accéder à la finale régionale.

Donner une image valorisante de la Chasse et des Chasseurs, développer l'utilisation des Chiens de race, engager les pratiquants à une meilleure connaissance du milieu, éduquer leurs comportements pour être en phase avec l'évolution de la société, voilà les buts que s'est fixée la Fédération du Concours Saint Hubert.

L'acte fondamental de la Chasse se situe désormais plus l'art de conduire son chien, de l'éduquer, dans la connaissance du gibier et de son environnement naturel, que de son prélèvement. Les Chasseurs ont une fonction essentielle : celle d'être les premiers protecteurs de leur milieu, soucieux de l'équilibre des espèces, gardiens d'une nature propre en association avec les autres utilisateurs.

Le Concours Saint-Hubert est sans nul doute possible à la base de ce nouvel esprit.

**Fédération du Concours Saint-Hubert
13 rue du Général Leclerc 92136 Issy les Moulineaux
Tél : 01.41.09.65.10 – Fax : 01.41.09.65.20**